



Associations Familiales Catholiques

Confédération Nationale

Mouvement national reconnu d'utilité publique

Le Président

Monsieur Eric Woerth
Ministre du Budget, des
Comptes publics, de la Fonction
publique et de la Réforme de l'Etat
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 6 octobre 2009

Objet : Décret n° 2009-616 du 3 juin 2009

Monsieur le Ministre,

La Loi de finance 2009 a accordé aux familles ayant au moins trois enfants ou à charge, au sens de l'article L. 521-1 du code de la Sécurité sociale, une réduction du malus écologique sur le taux d'émission de CO2.

En prenant en compte les contraintes de toutes les familles dans leur choix de véhicule, cette disposition est venue confirmer que l'écologique se conjugue harmonieusement avec les familles. Elle reconnaît que notre société exige une politique qui prenne en compte les familles parce que ce sont elles qui assureront son développement durable. Or nous regrettons de constater que cette mesure n'est toujours pas entrée en vigueur.

Les préoccupations exprimées dans le Rapport d'information sur l'évaluation des effets économiques du bonus-malus écologique et de la prime à la casse qui a été présenté récemment par Monsieur Hervé Mariton, rejoignent sur ce point celles de notre mouvement.

Le Rapporteur regrette ainsi que le décret d'application de la « familialisation » du malus écologique n'ait été signé que début juin 2009. Par ailleurs, le fait que l'instruction générale des impôts à laquelle est annexé le formulaire de remboursement n'ait pas encore été signée par la Direction des Finances publiques fin septembre fait que les familles concernées par cette mesure n'ont pas encore la possibilité de demander le remboursement qui leur est dû. Enfin, le rapport de Monsieur Mariton relève que la sensibilisation des professionnels du secteur automobile à cette disposition ne semble pas avoir été suffisante : ceci risque d'en limiter la portée.

Pour la CNAFC, la mise en œuvre de cette mesure se fait encore plus pressante dans le contexte économique actuel dont l'impact sur le pouvoir d'achat des familles est, comme vous le savez, très important. Les familles attendent que les engagements pris envers elles soient tenus..

Vous remerciant par avance des suites que vous voudrez bien donner à ce courrier et des éléments que vous nous transmettez afin de compléter l'information des familles, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma respectueuse considération.

Antoine Renard